

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal d'assemblée générale

L'an **2026** et le **05 Juin**, à **15 heures**, les associés de la société **660V**, société par actions simplifiées au capital de **1 000 euros**, se sont réunis à **Beynes au 24 rue des violettes**, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux statuts.

Sont présents : M. **FERRET Yannick** qui détient **50** actions, M. **MENIN Pascal** qui détient **50** actions, qui détiennent ensemble **100** actions sur un total de **100** ; représentant plus de la moitié des actions, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions contenues dans les statuts de l'entreprise.

L'assemblée est présidée par M. **MENIN Pascal**, associé présent et acceptant, qui possède **50** actions.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion du président sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos **le 31 décembre 2025**.
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
- les comptes annuels dudit exercice

Puis, le président déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition des associés dans les formes et délais légaux. Il ajoute que les associés n'ont pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'ont pas posé de questions écrites.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Approbation des comptes annuels de l'exercice clos **le 31 décembre 2025**
- 2° Affectation du résultat.
- 3° Quitus au président
- 4° Démission du président et nomination d'un nouveau président

Lecture est donnée du rapport du président

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées : **explication des comptes annuels, répartition des bénéfices, distribution de dividendes...**

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

Les actionnaires, après avoir entendu la présentation des comptes, relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2025** approuvent le compte de résultat, le bilan dudit exercice, tels qu'ils sont présentés qui font apparaître le résultat net 5 166.93 €.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE *par l'unanimité des associés.*

Deuxième résolution

Les associés approuvent les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décident d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Aucun dividende n'est distribué aux associés pour cet exercice.
- 5 166.93 € en report à nouveau qui s'élève donc à 9 457,64 €

Il est rappelé, qu'aucun dividende n'avait été distribués lors des précédents exercices.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE *par l'unanimité des associés.*

Troisième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier à **M. MENIN Pascal** pour sa gestion.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE *par la majorité des associés.*

Quatrième résolution

L'assemblée ordinaire des associés prend acte de la démission de **M. MENIN Pascal** de la présidence de la société.

M. FERRET Yannick est élu président.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE *par l'unanimité des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par tous les associés.

